



DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE

NIVEAU 7 – DURÉE DE 18 MOIS – GRATUIT POUR L'ÉTUDIANT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

Code RNCP37228, selon l'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, paru au Journal Officiel le 29/04/2022

OBJECTIF

Ce diplôme permet de former des professionnels infirmiers capables d'assister le chirurgien pendant une intervention.

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de moins de 30 ans ou disposer d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans condition d'âge ou répondre aux conditions fixées par les articles [L6222-2](#) et [D6222-1](#) du code du travail
- Être admis au sein d'une EIBO partenaire (école d'infirmier de bloc opératoire)
- Avoir trouvé un employeur

Conformément à [l'article L3111-4](#) du code de la santé publique, tout élève ou étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins, doit être immunisé contre les maladies mentionnées à l'alinéa premier du présent article (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).



MÉTIER

L'infirmier de bloc opératoire est un professionnel spécialisé qui prend soin des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies et d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Il organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Il met en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la nature des interventions, à la spécificité des patients, au travail en zone protégée, et à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques.

Les infirmiers de blocs opératoires interviennent au sein d'une équipe pluriprofessionnelle dans toutes les disciplines chirurgicales en secteur opératoire, en salle interventionnelle, en endoscopie, en services de stérilisation, et d'hygiène.

LIEUX D'EXERCICE POSSIBLE

- Bloc opératoire
- Radiologie interventionnelle
- Structure d'hygiène hospitalière

PUBLIC

L'accès à ce diplôme est régi par [l'arrêté du 27 avril 2022](#) : la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire est accessible pour les candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région. Par dérogation, peuvent aussi être admis à suivre la formation, dans la limite de cinq pour cent de la capacité d'accueil de l'école :

- Les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

DATES CLÉS

- La date limite de dépôt des dossiers d'admissibilité (formation classique) est déterminée par l'école. Pour une rentrée annuelle effectuée en septembre ou octobre, cette date est fixée entre le 1er avril et le 15 juin.
- Signature des contrats : jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Rentrée scolaire : variable en fonction de l'école d'infirmier de bloc opératoire partenaire.

TARIF

La formation est gratuite pour l'apprenti.

ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale.

- Personne référente handicap : referent.handicap@santest.fr

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'apprenti va alterner la théorie et la pratique lui permettant une immersion professionnelle.

Les différents intervenants pédagogiques vont varier leurs méthodes d'enseignement théorique : cours magistraux, travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques.

APTITUDES

Devenir infirmier de bloc opératoire demande des qualités relationnelles indispensables à l'élaboration d'une relation de confiance entre les soignants et les patients. La patience, le sens des responsabilités, l'observation, l'esprit d'équipe et l'écoute font également partie des aptitudes nécessaires pour devenir infirmier de bloc opératoire.

PASSERELLES D'ACCÈS

Il n'existe pas de passerelles d'accès à ce diplôme.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation répond à un [référentiel national en vigueur](#). Elle est composée de cinq blocs de compétences :

- Prise en soins et mise en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Mise en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
- Organisation et coordination des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Information et formation des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
- Veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

COMPÉTENCES A ACQUÉRIR

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Conformément au référentiel national en vigueur l'examen du diplôme comprend deux épreuves : l'une écrite et la seconde est une mise en situation professionnelle.

Pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire, le candidat doit avoir validé les 5 modules d'enseignements théoriques grâce à des épreuves écrites de compréhension, d'analyse et de synthèse ainsi que des évaluations de mise en situation professionnelle. Au cours du 4^e semestre de formation, les étudiants et apprentis doivent soutenir un mémoire.

Pour obtenir le diplôme, les étudiants et alternants devront être titulaires de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU) en cours de validité.

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME

Le diplôme d'Etat infirmier de bloc opératoire est disponible par la voie de :

- L'apprentissage.
- Le contrat de professionnalisation.
- La formation initiale.
- La formation continue.
- La validation des acquis d'expérience.

POURSUITES D'ÉTUDES

SPECIALISATION :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste.
- Cadre de santé.
- Etude de kinésithérapeute.

Les compétences à acquérir répondent à un référentiel national en vigueur:

1. Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en charge des personnes adaptés aux situations rencontrées au bloc opératoire et secteurs associés
2. Conduire une démarche qualité et de prévention des risques
3. Gérer le risque infectieux dans les secteurs interventionnels et services de stérilisation
4. Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire
5. Mettre en œuvre des techniques et pratiques en pré et post-opératoire immédiat
6. Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale
7. Former et informer les professionnels et les personnels en formation
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles

SALAIRE

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55%	67%	78%	100%

Pourcentage du SMIC sur la base de 35h/semaine. Sous réserve de dispositions conventionnelles plus favorables.

DURÉE

La formation est organisée en quatre semestres et comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en école ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel. Celle-ci comprend 1 645 heures correspondant à un total de 47 semaines de 35 heures.

Six semaines minimums permettent à l'étudiant de réaliser des missions d'assistant chirurgical.

ÉQUIVALENCES DU DIPLÔME

Il n'existe pas d'équivalence à ce diplôme.

NOS EIBO PARTENAIRES

→ <https://www.santestcfa.fr/ifsi-ifas/#IBODE>

CONTACT



Adresse : 4, rue Monseigneur
Thouvenin – 54000 Nancy

Tel : 03 83 41 62 70

Mail : contact@santestcfa.fr

Je suis intéressé :

<https://forms.gle/tbwyLHgnD58sPKDS6>

Web : santestcfa.fr

FOCUS APPRENTISSAGE

Conditions d'accès à l'apprentissage : selon [l'arrêté du 27 avril 2022](#), les personnes ayant trouvé un employeur pour un contrat d'apprentissage peuvent procéder à une admission directe en formation auprès de la direction d'un institut de formation d'auxiliaire de puériculture dans la limite des capacités d'accueil et d'accompagnement. Pour postuler directement auprès de la direction les documents suivants sont nécessaires :

- Une copie de votre pièce d'identité
- Votre CV (2 pages maximum)
- Votre lettre de motivation exposant votre projet professionnel
- Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage
- Votre certificat médical de vaccination conforme aux conditions d'immunisation des professionnels de santé en France
- Votre attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 en cours de validité

En l'absence de contrat d'apprentissage, le candidat devra passer le processus de sélection qui comprend un dossier d'admissibilité et un entretien d'admission.

Durée de la formation par alternance : la période de formation par alternance se déroule pendant une durée maximale de 3 ans en alternance entre la formation et les périodes employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'alternant, le directeur de l'institut de formation et le CFA. Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur afin de répondre aux objectifs visés par la période de stage.